



Mairie de Chaintré

Procès-Verbal Conseil Municipal du 10 septembre 2024 - 19 heures

Convocation du 3 septembre 2024

Présents : Messieurs Jean-François COGNARD, Fabrice LAROCLETTE, Christophe PERRATON, Germain DESSERTINE

Mesdames Jacqueline BOURDON, Géraldine GRAS-COMTET, Martine FERRET, Ophélie PAQUET, Hélène VESSOT

Absents excusés : Fabienne LOGEROT, Nicole MORAT, Jean SIMONNET pouvoir à Jean-François COGNARD, Sébastien MAUREL pouvoir à Germain DESSERTINE

Absente : Isabelle BREUL

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024 a été transmis à chacun des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil et propose la signature de la feuille d'adoption du procès-verbal et des délibérations : Le compte-rendu du 4 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Germain DESSERTINE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

- **Décision modificative**

Information du conseil :

Afin de régler l'achat du broyeur d'accotement au prix de 12 600 € (dépense non prévue au budget), proposition de prendre la décision modificative suivante :

- réduire le compte 231 opération 128 de 10 000 €
- abonder le compte 2157 opération 126 de 10 000 €

Le conseil valide à l'unanimité.

Le matériel doit être livré entre le 20 et 27 septembre.

- **Aménagement d'une Maison Assistantes Maternelles dans les locaux communaux existants** :

Le dossier de permis de construire a été déposé le 16 juillet dernier.

Le délai de l'instruction est porté à 5 mois pour permettre les consultations obligatoires.

Un permis de construire portant sur des travaux relatifs à un établissement recevant du public et soumis à l'autorisation prévue à l'article L.111-8 du Code de la Construction et de l'Habitat (règles de conformité).

Le projet suit son cours.

- **Emplacement Hangar Communal** :

Messieurs Cognard, Larochette et Perraton se sont rendus sur le site de la Cuma pour examiner une éventuelle implantation du bâtiment. Le hangar est nécessaire pour loger le matériel communal et permettrait de détruire les deux petits garages Rue des Plessys pour créer des places de parking.

L'implantation envisagée du hangar n'a pas d'impact visuel pour le château, le terrain est déjà arboré et clos. Le bâtiment s'intégrera au site.

Une modification du bail actuel signé avec la Cuma sera nécessaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le choix de l'implantation.

Les conseillers tiennent à féliciter les agents techniques pour leur compétence et leur implication dans l'entretien de la commune, notamment tout le parcours et les sous-bois qui sont très bien entretenus.

- **Terrain de Savys**

Les notaires sont en relation

Une étude de sol doit être réalisée par le vendeur avant la vente

L'acte sera signé quand le terrain sera propre, après arrachage des vignes et libre de toute occupation.

- **Place du Luminaire :**

Stationnement, voitures tampons : les voitures de plusieurs riverains, locataires sont garées sur la place notamment pour certains qui ont la possibilité de mettre leur voiture dans leur propriété. Un courrier demandant de faire au mieux pour garer les véhicules sera fait.

Il faudrait également que les personnes qui se garent sur la place respectent les emplacements, ne « posent » pas leur véhicule et respectent le sens de circulation (flèches au sol).

Stop intersection : fonctionnel

- **Centre équestre**

Malgré les feux mis en place par le Centre équestre, certains cavaliers ne respectent pas la signalisation et traversent la chaussée alors que le feu est au rouge pour eux et vert pour les véhicules en circulation.

De plus, les vans et les spectateurs ne se garent pas systématiquement sur les parkings prévus à cet effet et stationnent le long des rues et dans les impasses.

Il sera demandé au Centre équestre de rappeler les consignes de respect de signalisation pour les traversées de route et de stationnements. Monsieur Cognard souhaite assister à une réunion de Mâcon Chaintré Evénements pour faire le point et trouver des solutions adaptées avant qu'un accident ne se produise.

- **Pistes cyclables**

L'entretien des haies est à surveiller (ronces). Le mat déporté pour le panneau 50 lumineux est en place.

- **Route des Cadots - Enrobé**

Un nouveau devis a été reçu pour un montant d'environ 40 000 €. Cette dépense est à régler avec la commune de Vinzelles, la route appartenant aux deux communes. Contact sera pris avec la mairie de Vinzelles pour passer commande

- **Jumelage / Visite Coëx :**

Visite des coëxiens les 11/ 12 et 13 octobre prochain

Vendredi : fin de journée, pot d'accueil à la mairie, installation et repas des coëxiens (35 personnes) dans les familles chaintréennes

Samedi : matin - visite de la Cité des Vins, midi - repas Maison des Vins, 18 heures - dégustation de vin des viticulteurs de Chaintré, le soir repas salle des fêtes avec animation musicale

Dimanche : 11 heures inauguration du cadran solaire devant la mairie (en présence de la population), puis repas froid et départ

- **Rentrée scolaire**

Pas de problème particulier, Mesdames Carole Titeux et Eva Letourneau accueillent 44 élèves répartis en 19 CE1 et 25 CE2. Deux nouvelles directrices à Vinzelles et Varennes.

Réunion Sou des Ecoles mardi 1^{er} octobre à Varennes

- **Courrier ARS : dépistage radon**

L'ARS nous indique dans son courrier du 9 août que la commune est classée en zone 3 à « potentiel radon significatif », par conséquent, le radon doit être dépisté dans l'école communale, pendant 2 mois en période hivernale, par un organisme agréé (OA) de niveau 1.

- **Divers**

- **Fleurissement** : de nouvelles plantations, massifs ont été réalisés cette année, projet 2025 : massifs Savy le Bas entre autres.

- **Miss Val de Saône** : Stage de danse les 11 et 12 janvier 2025 en compagnie d'une personnalité emblématique de l'émission « Danse avec les Stars » de TF1.

- Peintres dans la rue et marché artisanal organisé par Cantriac : 6 octobre
- Bibliothèque : 25 octobre 20 heures en mairie : dédicace de l'autrice Eliane Guillemain
- Bulletin : appel aux articles lancé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Le Maire,

Jean-François COGNARD



Dates prochaines réunions :

Réunion des adjoints : 14 octobre – 18h30

Prochain Conseil : 24 octobre – 19h